



Centre d'entraînement : ETAF-R « École de Tir à l'Arc Français - Régional »

CRÉATION D'UN ETAF-R

RENOUVELLEMENT D'UN ETAF-R

Nom de la structure :

N° affiliation : Nom du président de club :

Adresse :

N° téléphone : Email :

Fait à : Le :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE



Objectifs d'un centre d'entraînement :

- Préparer à moyen terme les clubs à obtenir le label de l'École de Tir à l'Arc Français (ETAF), délivré par la FFTA ;
- Préparer les clubs au championnat de France TAE par équipe de club benjamins -minimes et/ou cadets - juniors ;
- Favoriser l'intégration du tireur dans la filière sportive de haut niveau de la FFTA, c'est-à-dire intégrer l'un des cinq Pôles dont celui du CREPS de Nancy
- Construire l'avenir



Quels intérêts pour l'archer ?

- Optimiser sa place dans le Classement National TAE ;
- Être compétitif lors des manifestations nationales (Championnat de France TAE, TNJ) ;
- Élever son niveau de performance en TAE.



Pourquoi des centres d'entraînement ETAF-R ?

- Le Comité Régional de Tir à l'Arc du Grand Est souhaite aider et reconnaître les structures (clubs, classes sportives, CD ...) mettant en place un service d'entraînement de qualité.
- L'objectif à moyen terme pour le club est de devenir un club labellisé ETAF.



Pourquoi une labellisation ?

- Cela permet de définir un cadre de travail pour la structure d'accueil ;
- Vous valoriser auprès des acteurs institutionnels et/ou économiques.



Les critères de labellisation :

- Le collectif doit être composé d'au moins 6 archers (Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior) avec un maximum de 12 archers ;
- La structure s'engage à ce qu'un minimum de 3 archers de son collectif est fait au moins trois TAE chacun sur l'année N-1. Chacune de leur moyenne doit être supérieure ou égale à 400 points ;
- Avoir au moins 4 cibles en salle ;
- Pouvoir tirer en extérieur aux distances TAE pour chaque catégorie représentée dans le groupe d'entraînement ;
- L'entraîneur doit être titulaire du diplôme d'Entraîneur 1, 2, Fédéral ou DE, BEJEPS ;
- Ouvrir au moins deux créneaux d'entraînement par semaine, sur un minimum de 37 semaines par an ;
- Proposer au moins une durée hebdomadaire de 4 heures d'entraînements ;
- L'entraîneur doit être présent sur au moins trois compétitions précitées ;
- Un budget prévisionnel doit être joint lors de la demande de labellisation ;
- Un programme d'actions, horaires d'entraînements, suivis compétitions... doit être joint au dossier.



L'archer s'engage :

- À suivre les entraînements avec assiduité.
- À participer avec sa structure aux 3 compétitions déclarée.

- À participer à titre individuel aux compétitions qualificatives aux championnats de France Salle et TAE.
- Dans la mesure du possible à effectuer un entraînement libre supplémentaire par semaine.



Les engagements du CRTA Grand Est :

- Le CRTA du Grand Est s'engage à remettre un dossier de demande d'habilitation du centre d'entraînement de la structure ou du club qui en fait la demande ;
- Le CRTA du Grand Est s'engage sur un suivi sous la coordination directe du CTS ;
- L'intervention sera effectuée par un ou plusieurs membres de l'ETR à raison de 7 interventions au cours de l'année avec prise en charge des frais de déplacement du (des) cadre(s).

LA STRUCTURE

Responsable sportif : Diplôme :

NOM : Prénom :

N° téléphone : Email :

	Horaires de la salle (Octobre-Mars)	Horaires à l'extérieur (Mars à Août)	Adresse
Lundi			
Mardi			
Mercredi			
Jeudi			
Vendredi			

**Dossier
 de
 Demande d'Habilitation**

	Horaires de la salle (Octobre-Mars)	Horaires à l'extérieur (Mars à Août)	Adresse
Samedi			
Dimanche			

	Oui	Non
Avoir au moins 4 cibles en salle et a l'extérieur.		
Pouvoir accueillir le tir à l'extérieur aux distances TAE pour chaque catégorie représentée.		
L'entraîneur est titulaire au minimum du diplôme d'Entraîneur 1, 2 Fédéral DE, BE.		
Le collectif est composé d'un effectif minimum de 6 archers (Poussin, Benjamin, Minime, Cadet et Junior), filles et ou garçons avec un maximum 12 archers.		
Ouvrir deux créneaux de 2 h d'entraînement par semaine, si possible non consécutifs.		
Entraînements ouverts au minimum 37 semaines par an.		
La structure s'engage à ce que 6 archers de son collectif aient fait au moins 3 TAE chacun durant la saison. L'entraîneur doit être présent au moins sur trois compétitions TAE avec son groupe.		

LE PROJET DU CENTRE D'ENTRAÎNEMENT



Définir les objectifs du groupe et les actions pour la saison :

1.

2.

**Dossier
 de
 Demande d'Habilitation**

3.

4.

5.



Liste des archers composant le centre d'entraînement :

	Nom Prénom	Catégorie	TAE 2019		SALLE 2019	
			Classement National	Moyenne (3 scores)	Classement National	Moyenne (3 scores)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

RECETTES	Montant (en €)	DÉPENSES	Montant (en €)
<u>Participation financière :</u>		<u>Rémunération encadrement professionnel :</u>	
▪ De la structure		▪ BE	
▪ Des parents		▪ CQP	
		▪ Autre	
<u>Subvention(s) des collectivités locales :</u>		<u>Achats de matériel :</u>	
▪ Commune(s)		▪ Ciblerie	
▪ Conseil Départemental		▪ Arc	
▪ Conseil Régional		▪ Flèches	
		▪ Petit matériel	
<u>Aide(s) financière(s) des instances Fédérales :</u>		<u>Compétitions :</u>	
▪ Comité Départemental		▪ Inscriptions	
▪ Comité Régional		▪ Frais de déplacements	
		▪ Hébergement	
<u>Divers :</u>		▪ Restauration	
▪ Partenariat / Sponsor			
▪ Mécénat			

TOTAL		TOTAL	
-------	--	-------	--

LE BILAN DE LA SAISON SPORTIVE ANTÉRIEURE

Cette étape est obligatoire si vous faites une demande de renouvellement.



Bilan des actions réalisées, engagées par le centre d'entraînement :

1.
2.
3.
4.
5.

	Nom Prénom	Catégorie	TAE 2018		SALLE 2018	
			Classement National	Moyenne (3 scores)	Classement National	Moyenne (3 scores)
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						

**Dossier
 de
 Demande d'Habilitation**

	Nom Prénom	Catégorie	TAE 2018		SALLE 2018	
			Classement National	Moyenne (3 scores)	Classement National	Moyenne (3 scores)
8						
9						
10						
11						
12						

DÉCISION DE LA DEMANDE DE LABELLISATION



Avis du CTS :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



Avis du responsable de la Commission Sportive du Comité Régional :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



**Dossier
de
Demande d'Habilitation**



Avis du Président du comité Régional :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

<input type="checkbox"/> accorde	<input type="checkbox"/> Vert
Le comité	la labellisation du centre d'entraînement en point
<input type="checkbox"/> n'accorde pas	<input type="checkbox"/> Orange
	<input type="checkbox"/> Rouge
Remarque(s) :	
.....	
.....	
Signature du Président du Comité Régional :	Signature du président de la structure :



Règle de dépôt de dossier :

Lors d'une **création**, le dossier doit être déposé entre le **1^{er} septembre et le 31 décembre**. Ce dépôt a été précédé par une visite obligatoire du CTS pouvant être accompagné par des élus du Comité Régional.

Lors d'un **renouvellement**, le dossier doit être déposé entre le **1^{er} septembre et le 30 septembre**. Il a pour vocation d'exposer le nouveau groupe et de faire le bilan de l'année passée. C'est à cette occasion que l'aide sera attribuée à la structure en fonction de l'avis.

Important : Il vous sera demandé de joindre le compte rendu annuel de votre Assemblée Générale de votre club avec le rapport moral, le compte de résultat et le budget prévisionnel. Ce document servira de bilan financier.

Le dossier est à renvoyer au CTS, au siège du Comité Régional ou par mail : jacques.rousseau.cts@tiralarc-grand-est.fr



Note de validation :

Vert	Favorable	Tous les critères de labellisation sont respectés.	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT LABELLISÉ.
Orange	Réservé	Tous les critères de labellisation ne sont pas respectés. Ils devront être réalisés pour l'année suivante.	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT LABELLISÉ MAINTENU.
Rouge	Défavorable	Les critères de labellisation ne sont pas respectés.	CENTRE D'ENTRAÎNEMENT NON LABELLISÉ.



Serge PICHOFF

*Président
 Comité Régional de Tir à l'Arc
 du Grand Est*

Stève BELIN

*Responsable
 Commission Sportive
 CRTA du Grand Est*

Jacques ROUSSEAU

CTS